

Avis de constitution

SOCIETE « SARAMAYA SARL »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan précisément dans la commune de Cocody, au quartier Angré non loin du Lycée Moderne de Angré, Lot 394, Ilot 2

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 17/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SARAMAYA SARL »

Objet :

- VENTE DE PRODUIT CAPILLARE,
- VENTE D'ACCESSOIRE POUR FEMME,
- VENTE DE VETEMENTS,
- COMMERCE GENERAL,

et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous bien meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan précisément dans la commune de Cocody, au quartier Angré non loin du Lycée Moderne de Angré, Lot 394, Ilot 2

Dirigeant(s) Mlle CISSE FATIMATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04383 du 16/04/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24133/GTCA/RC/2025 du 16/04/2025

